



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-sixième session

10-13 janvier et 7-8 février 2022

Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

Résumé

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la décennie 2021-2030 «Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes», dans le but principal de prévenir et enrayer partout dans le monde la dégradation, la détérioration et la destruction des écosystèmes et d'en inverser la tendance. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la FAO ont été désignés organisations chefs de file aux fins de la mise en œuvre de la Décennie. La Décennie est un appel à l'action lancé au plan mondial pour que soient rassemblés le soutien politique, la recherche scientifique et les financements nécessaires afin qu'une dynamique de restauration de grande envergure soit engagée. Elle constitue en outre un cadre d'action utile pour donner un nouveau souffle aux accords et engagements internationaux déjà en vigueur en matière d'environnement. Un programme de travail conjoint est en train d'être mis en place dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord en coordination avec le PNUE, parallèlement à la création d'une communauté de pratique réunissant des représentants de différents ministères, de sous-secteurs des écosystèmes, d'organisations de la société civile et du secteur privé, afin de faire naître des synergies entre les interventions dans les domaines de l'agriculture et de la préservation et restauration des écosystèmes.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner:

La Conférence régionale est invitée à exhorter les Membres à:

- a) prendre note de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes ainsi que des efforts qui ont été consentis pour mettre au point un programme d'action commun à la FAO et au PNUE au niveau régional ayant pour objet d'inverser la courbe de la dégradation des écosystèmes dans la région.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NERC@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Introduction

I. Contexte général

1. Les écosystèmes, qui peuvent fournir des services essentiels pour les moyens de subsistance et la survie des êtres humains, sont menacés à cause de leur dégradation croissante, de l'appauvrissement de la biodiversité et des effets néfastes du changement climatique.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à éliminer la pauvreté et la faim, à préserver la biodiversité, à lutter contre le changement climatique et à améliorer les moyens de subsistance pour tous et partout. Ces objectifs, qui se matérialisent dans les 17 objectifs de développement durable (ODD), ne pourront être atteints que si l'on cesse de dégrader les écosystèmes et qu'une restauration de très grande envergure est menée à l'échelle mondiale.

3. En mars 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2021-2030 Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, dont le principal objectif est d'éviter, d'enrayer et d'inverser la dégradation, la détérioration et la destruction des écosystèmes dans le monde entier. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été désignés organismes chefs de file chargés de mettre en œuvre la Décennie.

4. La Décennie des Nations Unies est un appel mondial à l'action qui vise à rassembler le soutien politique, la recherche scientifique et la puissance financière pour intensifier la restauration de façon massive. Elle constitue également un cadre d'action qui permet de «redynamiser» les accords et les engagements internationaux relatifs à l'environnement. Restaurer les écosystèmes de manière efficace permet à la fois d'atteindre les objectifs liés à la biodiversité, au climat et à la neutralité en matière de dégradation des terres, qui sont visés dans les conventions de Rio – Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – et les initiatives mondiales y afférentes.

5. La restauration des écosystèmes est *le processus qui consiste à enrayer la dégradation et à inverser la tendance, ce qui permet d'améliorer les services écosystémiques et de rétablir la biodiversité. Elle couvre un large éventail de pratiques, qui dépendent des conditions locales et des choix sociétaux.* Les activités de restauration doivent s'attaquer à la fois aux causes directes et aux causes indirectes de la dégradation et de la fragmentation des écosystèmes, à l'appauvrissement de la biodiversité et des biens et des services écosystémiques et à la menace que constitue le changement climatique.

II. But général et objectifs de la Décennie

6. La vision de la Décennie des Nations Unies consiste en «un monde dans lequel, pour la santé et le bien-être de toutes les formes de vie sur terre et des générations futures, le lien entre les humains et la nature est rétabli, les écosystèmes sains gagnent du terrain, et la perte, la fragmentation et la dégradation des écosystèmes ont pris fin».

7. La Décennie vise:

- à créer un nouvel élan et à renforcer les engagements et les actions aux niveaux mondial, régional, national et local pour éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes à l'échelle de la planète;
- intensifier les efforts en matière de restauration des écosystèmes;
- à mieux faire connaître et à mieux faire comprendre les multiples avantages que présente la restauration des écosystèmes et appliquer ces connaissances dans les systèmes éducatifs et dans le processus de prise de décision des secteurs public et privé;
- à créer des synergies entre l'agriculture, le développement urbain, les initiatives relatives à la préservation et à la restauration des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique.

8. Une stratégie mondiale a été mise au point à l'issue de vastes consultations afin d'encadrer la mise en œuvre de la Décennie. La stratégie a pour but: i) de favoriser une nouvelle approche du développement national dans laquelle la restauration des écosystèmes est au cœur de la planification du développement et des investissements; ii) de promouvoir une participation généralisée et diversifiée aux initiatives de restauration, notamment parmi les peuples autochtones, les agriculteurs, les organisations communautaires et les chefferies traditionnelles; iii) d'inciter les parties prenantes du monde entier à prendre des mesures pour que la Décennie des Nations Unies soit couronnée de succès, grâce à des activités de restauration à petite et grande échelle.

III. Que faut-il restaurer?

9. La restauration des écosystèmes peut être appliquée à tous les types d'écosystèmes, de paysages terrestres et de paysages marins dégradés, notamment les systèmes urbains, les systèmes de production et les systèmes culturels, semi-naturels et naturels. La restauration des écosystèmes comprend un large éventail d'activités individuelles ou collectives dont le but est de remettre en état toutes sortes d'écosystèmes dégradés.

10. Ces activités comprennent notamment: i) la réduction des effets environnementaux et sociétaux néfastes, tels que la pollution et l'utilisation et la gestion non durables des ressources; ii) l'élimination des contaminants, des polluants et d'autres menaces: un processus aussi connu sous le nom de «dépollution»; iii) la remise en état des fonctions et des services écosystémiques dans les zones fortement modifiées, telles que les anciens sites miniers et les systèmes de production dégradés; iv) la restauration écologique, qui vise à enrayer la dégradation et permet de ramener un écosystème à l'état dans lequel il se serait trouvé s'il n'avait pas été dégradé.

11. Pour que les activités soient considérées comme relevant de la restauration des écosystèmes, elles doivent se traduire par des progrès notables en matière de biodiversité, de santé et d'intégrité des écosystèmes, ainsi que de bien-être humain, notamment pour ce qui est de la production durable de biens et de services. La responsabilité de ces activités doit être partagée entre le secteur public, le secteur privé et les parties prenantes aux niveaux local, national et international.

IV. Décennie des Nations Unies et modes de redressement en lien avec la covid-19

12. Les activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies devraient aboutir à une nouvelle économie de la restauration, qui consistera notamment à investir dans la remise en état des écosystèmes sur plusieurs centaines de millions d'hectares. Cette restauration peut permettre de créer des millions de nouveaux emplois, d'obtenir un rendement économique considérable et d'aider le monde à se remettre des dégâts économiques causés par la pandémie de covid-19. On sait que les investissements dans la restauration des écosystèmes à grande échelle génèrent plus de revenus par

dollar dépensé que d'autres secteurs et présentent une rentabilité économique intéressante à long terme.

13. D'ici à la fin de 2030, la Décennie devrait créer une plateforme qui permettra aux sociétés du monde entier de donner une nouvelle orientation à leurs relations avec la nature, dans laquelle celle-ci sera respectée par la société dans son ensemble; la restauration des écosystèmes se fera sur des centaines de millions d'hectares et permettra de créer des moyens de subsistance pour des millions de personnes; et les chaînes d'approvisionnement et les modes de consommation dans le monde entier seront modifiés de façon à protéger, à gérer de manière durable et à restaurer les milieux naturels.

V. Besoins de la région Proche-Orient et Afrique du Nord en matière de restauration

14. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, les écosystèmes sont exposés à de nombreux facteurs de stress graves, notamment le manque d'eau, l'aridité et la dégradation des terres. Les terres arables de la région subissent une dégradation continue, causée par l'érosion des sols, la salinité et la pollution, tandis que les pâturages et les forêts sont soumis à une pression croissante due au surpâturage, à la déforestation et à une gestion et à une utilisation non durables. La pêche est souvent associée à une utilisation non durable et à l'épuisement des ressources marines. En outre, les phénomènes climatiques extrêmes, notamment la sécheresse, les crues soudaines et les tempêtes de sable et de poussière, auxquelles s'ajoutent les conflits, accentuent la vulnérabilité des écosystèmes et affaiblissent le rôle que ceux-ci jouent dans le maintien des moyens de subsistance dans la région. Si rien n'est fait pour enrayer cette tendance à la dégradation, les écosystèmes de la région seront moins à même de fournir tous les biens et les services indispensables à la subsistance et au bien-être des populations et à l'intégrité de leur environnement.

15. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes offre une occasion exceptionnelle de consolider les efforts déployés par toutes les parties prenantes concernées en vue d'enrayer la dégradation des écosystèmes et de contribuer à leur régénération. Il est possible de cibler les écosystèmes dégradés de la région (à savoir les zones agricoles, les parcours, les forêts, les ressources marines et aquatiques et les zones côtières) dans le cadre de programmes de restauration de grande envergure. On peut notamment augmenter la quantité de carbone organique dans les sols agricoles, restaurer les paysages dégradés, notamment les forêts et les pâturages, reconstituer les stocks surexploités, assainir les sites pollués et protéger la biodiversité. La restauration des écosystèmes et les approches y afférentes peuvent aussi contribuer à l'adaptation au changement climatique.

16. La région Proche-Orient et Afrique du Nord a besoin d'une volonté politique, de conditions favorables et d'un plan d'action clair, qui sera élaboré de manière participative, avec les parties prenantes concernées, et garantira la mise en œuvre de la Décennie. Les bureaux régionaux de la FAO et du PNUE mettent au point un programme commun d'activités visant à enrayer et à inverser la dynamique de dégradation des écosystèmes dans la région. Une communauté de pratique est en passe d'être créée et comptera des représentants de différents ministères ayant des sous-secteurs en rapport avec les écosystèmes concernés, des organisations de la société civile et des acteurs du secteur privé, l'objectif étant de créer des synergies entre le secteur agricole, la préservation des écosystèmes et les interventions en matière de restauration.

Le fait d'atteindre les objectifs fixés par la Décennie des Nations dans les pays de la région contribuera à la concrétisation de plusieurs ODD, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, des contributions déterminées au niveau national, de la stratégie et du plan d'action nationaux en matière de biodiversité et du programme d'action national contre la désertification.